

Fonds de droit français

QUADRIGE PATRIMOINE

RAPPORT ANNUEL

31/12/2024

**Société de Gestion : INOCAP GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**

INOCAP GESTION - 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	11
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	17
5. Certification du Commissaire aux Comptes	21
6. Comptes de l'exercice	25



Document d'Information Clés

QUADRIGE PATRIMOINE – C

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Quadrige Patrimoine

Nom de l'initiateur : Groupama Asset Management

Code isin part C : FR0013324902

Site internet : www.groupama-am.com

Contact : Appelez le 01 42 99 34 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Groupama Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Groupama Asset Management est agréé en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 01/04/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Quadrige Patrimoine (ci-après « l'OPCVM » ou le « Fonds » ou le « FCP ») est un Fonds commun de placement de droit français. Le Fonds n'a pas de personnalité morale.

Durée : l'OPC a été créé le 05/11/2018 pour une durée de 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3%, sur une période recommandée de placement d'au moins 3 ans.

Le Fonds ne dispose pas de classification AMF.

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire basée sur l'investissement dans différentes classes d'actifs : actions, taux et monétaire.

Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations. Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque du portefeuille.

La stratégie taux repose sur l'arbitrage entre dette publique et dette privée et sur les durations pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la durée du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au taux est comprise entre 0 et 4.

La stratégie action repose sur un « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité de maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées.

Le Fonds peut investir :

- de 0 à 50% de son actif net sur des actions des pays de l'union européenne de toute capitalisation de tous secteurs,
- de 50 % à 100% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, quel que soit la notation. Les investissements dans les obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » c'est-à-dire les titres dont la notation est inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net et en obligations convertibles (simples, indexées, ORA), en Obligations callable ou puttable et aux bons de souscriptions.
- De 0 à 10% maximum de son actif net dans des OPC (OPCVM ou FIA) de tout type de classification

Le portefeuille du FCP peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change hors euro.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options listées pour couvrir le portefeuille au risque marché ou action dans la limite de 100% de l'actif net.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext), par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : chaque vendredi non férié de la Bourse de Paris.

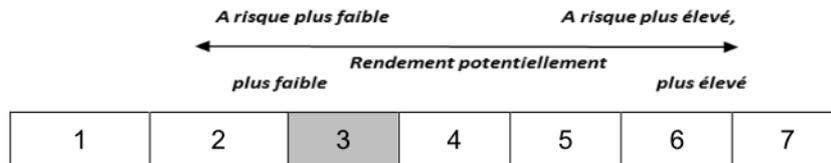
Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs

Assurance : Non applicable

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 7 ne permet pas de

garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : Risque de dégradation ou de défaut pendant la période de détention de la qualité d'un émetteur

Garantie : Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le risque de perte en capital est limité au montant investi.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances,

ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 3 ans.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum : il n'existe pas de rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 880 €	7 260 €
	Rendement annuel moyen	-31.24%	-10.11%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 790 €	9 480 €
	Rendement annuel moyen	-12.12%	-1.75%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 170 €	10 490 €
	Rendement annuel moyen	1.73%	1.62%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 100 €	11 320 €
	Rendement annuel moyen	10.99 %	4.23%

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée.

Que se passe-t-il si Groupama Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il n'existe pas de système de garanti sur ce Fonds. Par ailleurs, le défaut de Groupama Asset Management n'aura pas d'impact sur les actifs de l'OPCVM.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	212 €	682 €
Incidence des coûts annuels (*)	2.12%	2.15%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,77 % avant déduction des coûts et de 1,62 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	0.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coût de sortie	0.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.53% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	153 €
Coûts de transaction	0.55% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	55 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,04% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	4 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention minimale recommandée est de 3 ans en raison de la stratégie déployée dans le Fonds.

L'investisseur peut exercer son droit de rachat sans frais à tout moment, les ordres de rachat sont centralisés chaque vendredi de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris). Un rachat de l'investisseur avant la fin de la durée de placement recommandé pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à Groupama Asset Management :

- Par courrier à l'adresse suivante : 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris – France ;
- Par téléphone au numéro suivant : 01 42 99 34 60 ;
- Par email à l'adresse suivante : contact@inocapgestion.com
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société de gestion ou votre distributeur

Autres informations pertinentes ?

Les informations relatives aux performances passées du fonds sont publiées sur le site internet www.groupama-am.com.

Le nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées est de 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 07/06/2019

Devise : euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : La documentation réglementaire de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Groupama Asset Management – 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris – France – Tél : 01 42 99 34 60.

- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

L'OPCVM ne promeut pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens du Règlement (UE) 2019/2088. En effet, la

stratégie de gestion opportuniste du fonds ne permet pas une bonne prise en compte des risques en matière de durabilité dans la gestion de l'OPCVM.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent

document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par téléphone à l'adresse email suivante : contact@inocapgestion.com

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2025



Document d'Information Clés

QUADRIGE PATRIMOINE – I

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Quadrige Patrimoine

Nom de l'initiateur : Groupama Asset Management

Code isin part I : FR0013324910

Site internet : www.groupama-am.com

Contact : Appelez le 01 42 99 34 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Groupama Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Groupama Asset Management est agréé en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 01/04/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Quadrige Patrimoine (ci-après « l'OPCVM » ou le « Fonds » ou le « FCP ») est un Fonds commun de placement de droit français. Le Fonds n'a pas de personnalité morale.

Durée : l'OPC a été créé le 05/11/2018 pour une durée de 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3,6%, sur une période recommandée de placement d'au moins 3 ans.

Date de création de la part : JJ/MM/AAAA

Le Fonds ne dispose pas de classification AMF.

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire basée sur l'investissement dans différentes classes d'actifs : actions, taux et monétaire.

Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations. Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque du portefeuille.

La stratégie taux repose sur l'arbitrage entre dette publique et dette privée et sur les durations pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la durée du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au taux est comprise entre 0 et 4.

La stratégie action repose sur un « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées.

Le Fonds peut investir :

- de 0 à 50% de son actif net sur des actions des pays de l'union européenne de toute capitalisation de tous secteurs,

- de 50 % à 100% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, quel que soit la notation. Les investissements dans les obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » c'est-à-dire les titres dont la notation est inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net et en obligations convertibles (simples, indexées, ORA), en Obligations callable ou puttable et aux bons de souscriptions.
- De 0 à 10% maximum de son actif net dans des OPC (OPCVM ou FIA) de tout type de classification

Le portefeuille du FCP peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change hors euro.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options listées pour couvrir le portefeuille au risque marché ou action dans la limite de 100% de l'actif net.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext), par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour.

Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : chaque vendredi non férié de la Bourse de Paris.

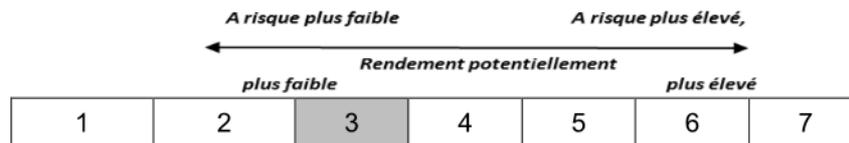
Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Investisseurs visés : Institutionnels et sociétés de gestion

Assurance : Non applicable

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 7 ne permet pas de

garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur
 Risque de crédit : Risque de dégradation ou de défaut pendant la période de détention de la qualité d'un émetteur

Garantie : Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le risque de perte en capital est limité au montant investi.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances,

ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 3 ans.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum : il n'existe pas de rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 040 €	6 400 €
	Rendement annuel moyen	-39,59%	-13,82%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 930 €	9 180 €
	Rendement annuel moyen	-10,70%	-2,81%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 330 €	10 940 €
	Rendement annuel moyen	3,30%	3,03%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 400 €	11 730 €
	Rendement annuel moyen	13,99	5,46

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée.

Que se passe-t-il si Groupama Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il n'existe pas de système de garanti sur ce Fonds. Par ailleurs, le défaut de Groupama Asset Management n'aura pas d'impact sur les actifs de l'OPCVM.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 euros sont investis

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	149 €	496 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,49%	1,54%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,56 % avant déduction des coûts et de 3,03 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	0,00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coût de sortie	0,00% Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	90 €
Coûts de transaction	0,59% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	59 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	0 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention minimale recommandée est de 3 ans en raison de la stratégie déployée dans le Fonds.

L'investisseur peut exercer son droit de rachat sans frais à tout moment, les ordres de rachat sont centralisés chaque vendredi de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris). Un rachat de l'investisseur avant la fin de la durée de placement recommandé pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à Groupama Asset Management :

- Par courrier à l'adresse suivante : 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris – France ;
- Par téléphone au numéro suivant : 01 42 99 34 60 ;
- Par email à l'adresse suivante : contact@inocapgestion.com
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société de gestion ou votre distributeur

Autres informations pertinentes ?

Les informations relatives aux performances passées du fonds sont publiées sur le site internet www.groupama-am.com.

Le nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées est de 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 07/06/2019

Devise : euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : La documentation réglementaire de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un

délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Groupama Asset Management – 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France – Tél : 01 42 99 34 60.

- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

L'OPCVM ne promeut pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens du Règlement (UE) 2019/2088. En effet, la stratégie de gestion opportuniste du fonds ne permet pas une bonne prise en compte des risques en matière de durabilité dans la gestion de l'OPCVM.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.groupama-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par téléphone à l'adresse email suivante : contact@inocapgestion.com

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2025

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français créé le 05/11/2018 pour une durée de 99 ans.

Le FCP clôturera son exercice comptable le dernier jour de Bourse à Paris du mois de décembre. La clôture de son premier exercice comptable interviendra le dernier jour du mois de décembre 2019 (KPMG).

1^{er} avril 2025

Au 1^{er} avril 2025 fusion-absorption de la société INOCAP Gestion au sein de la société Groupama Asset Management

3. RAPPORT DE GESTION

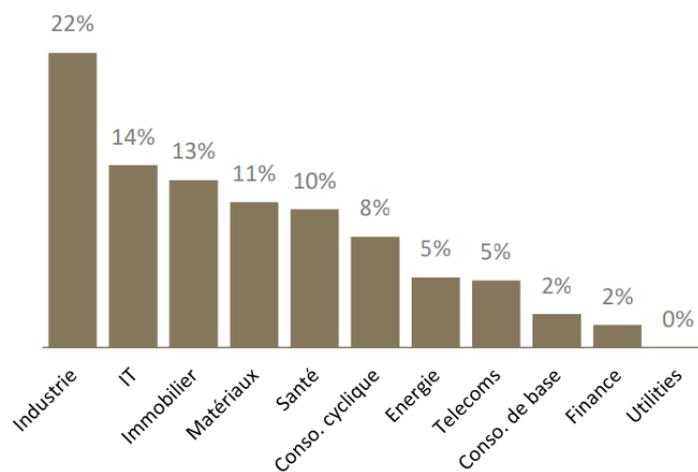
10 premières positions Actions du fonds Quadrige Patrimoine au 31/12/2024 :

- Esker | 2,41%
- Tarkett | 2,18%
- Soitec | 2,04%
- Remy Cointreau | 1,71%
- Barco | 1,59%
- Lectra | 1,59%
- Exail Technologies | 1,41%
- Essilor Luxottica | 1,31%
- Sartorius Stedim | 1,23%
- Guerbet | 1,20%

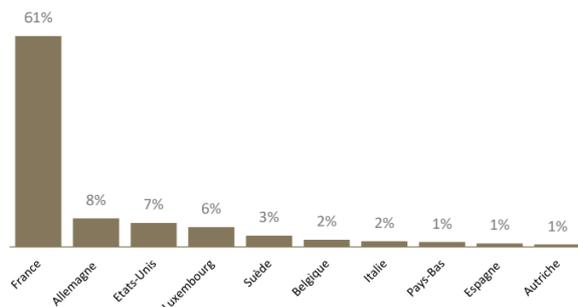
10 premières positions Obligataires du fonds Quadrige Patrimoine au 31/12/2024 :

- Viridien 2027 7,75% | 5,25%
- Aroundtown 2029 4,80% | 4,69%
- Eutelsat 2029 9,75% | 4,29%
- Altarea 2028 1,88% | 4,23%
- Arkema 4,80% | 3,95%
- Orano 2026 3,38% | 3,79%
- Teleperformance 2025 1,88% | 3,71%
- Air France KLM 2026 8,13% | 2,60%
- MMS USA Holdings 2025 0,63% | 2,57%
- Telefonaktiebolaget 2028 5,38% | 2,44%

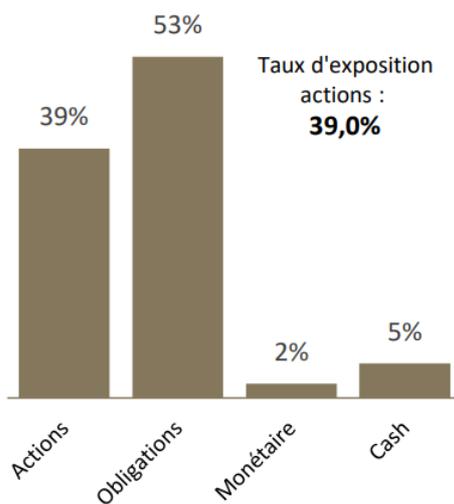
Répartition Sectorielle du Fonds Quadrige Patrimoine au 31/12/2024 :



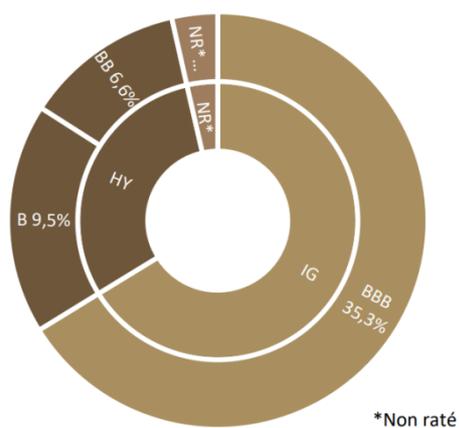
Répartition de Fonds Quadrige Patrimoine par pays au 31/12/2024 :



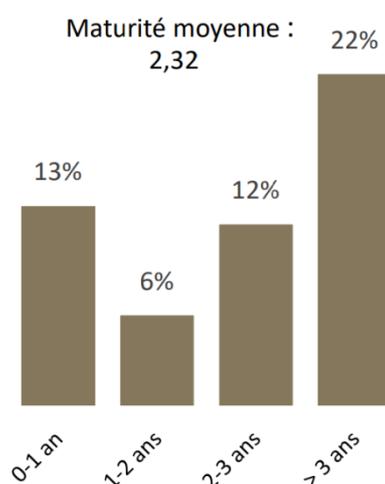
Répartition par classe d'actifs du fonds Quadrige Patrimoine au 31/12/2024 :



Répartition Obligataire par notation du fonds Quadrige Patrimoine au 31/12/2024 :



Répartition obligataire par maturité du fonds de Quadrige Patrimoine au 31/12/2024 :



Evolution de la répartition par classe d'actifs du fonds Quadrige Patrimoine au cours de l'année 2024 :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Actions	37,3%	38,7%	40,4%	36,6%	36,3%	26,0%	28,1%	33,1%	37,2%	37,4%	37,8%	39,0%
Obligations	52,7%	53,4%	54,7%	49,4%	60,0%	62,9%	61,2%	62,3%	54,5%	50,9%	54,1%	53,4%
Monétaire	5,0%	5,1%	3,2%	3,2%	0,0%	8,2%	4,1%	2,1%	2,1%	2,2%	2,2%	2,3%
Cash	5,0%	2,8%	1,8%	10,8%	3,7%	2,9%	6,6%	2,6%	6,3%	9,5%	5,9%	5,4%

Données fin de mois

Sur l'ensemble de l'année 2024 Quadrige Patrimoine enregistre une performance de -2,78%.

Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative de la part C s'établit à 102,46€.

Ci-dessous l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net de la part C du fonds Quadrige Patrimoine au cours de l'année 2024 :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
VL part C	104,5	105,4	104,4	104,3	106,4	103,8	104,8	104,6	105,3	102,7	102,1	102,5
Actif net en M€	31,3	30,9	30,3	30,2	30,6	29,6	29,8	29,5	29,6	28,3	28,1	27,1

Données fin de mois

Durant l'année 2024, le fonds a tiré profit de la solide contribution de certaines convictions telles que Adidas et Fila.

Adidas (+28,6%)*, fabricant de chaussures et d'articles de sport dont la marque au logo iconique à trois bandes est vendue dans plus de 60 pays à travers le monde. Pour remédier aux nombreuses difficultés du groupe ces dernières années, Adidas a recruté début 2023 un nouveau Directeur Général, Bjorn Gulden, qui a précédemment fait prospérer son concurrent Puma. Depuis, les performances commerciales et financières ont retrouvé des couleurs et ont notamment amené le groupe à dépasser à plusieurs reprises les attentes du marché. Porté par les conquêtes commerciales de sa gamme de chaussures « Terrace », Adidas n'a cessé d'accélérer ses gains de parts de marché au cours d'une année 2024 riche en événement sportifs (Jeux Olympiques, Coupe d'Europe de football...). Son CA annuel est ressorti en croissance de +11% pour une marge brute en progression de +3,3 pts à 50,8%.

Fila (+18,2%)*, leader mondial de matériel artistique tel que les crayons de couleur pour les enfants et les crayons à mine de plomb pour les dessinateurs. Présent sur 3 continents et bénéficiant d'un portefeuille de 25 marques incontournables, le groupe tire profit de son maillage industriel à l'international pour gagner des parts de marché tout en faisant preuve d'un solide « pricing power ». En décembre 2023, le groupe a concrétisé l'introduction en bourse de sa filiale DOMS Industries. Depuis, le cours a quasiment doublé, portant sa capitalisation boursière à 1,9Mds€. A ce jour, Fila détient 26% de sa filiale, soit près de 500 M€, mettant en avant la sous valorisation du titre dont la capitalisation boursière avoisine les 500 M€ également.

A contrario, certaines convictions ont contribué négativement à la performance du fonds comme Remy Cointreau, Carl Zeiss Meditec et Barco.

Rémy Cointreau (-49,2%)*, groupe familial fondé en 1724 et spécialisé dans le cognac (70% des ventes, 90% de l'EBIT) et d'autres spiritueux haut-de-gamme. Le groupe détient notamment les emblématiques cognacs Rémy Martin, Louis XIII et J.R Brillet, la liqueur Cointreau, le spiritueux grec Metaxa, le rhum Mount Gay, le brandy St-Rémy, le gin The Botanist, et les whiskies single malt Bruichladdich, Port Charlotte, Octomore, Westland et Domaine des Hautes Glaces. Sur un plan géographique le chiffre d'affaires est principalement généré aux Amériques (50%) et en Chine (27%). Après de fortes années de croissance, Rémy Cointreau subit une normalisation des tendances, notamment aux Etats-Unis, et un durcissement du commerce mondial qui a conduit le gouvernement chinois à imposer des droits de douane sur le cognac. En 2024, la société a ainsi été contrainte de revoir à la baisse ses objectifs financiers. Son CA annuel (exercice clos fin mars) est attendu en recul d'environ -18%. De premiers signes de redémarrage du marché américain sont néanmoins apparus au cours des derniers mois.

Carl Zeiss Meditec (-54%)*, le 2^{ème} plus important fournisseur mondial d'équipements ophtalmologiques et *leader* incontesté des solutions de visualisation microchirurgicale avec plus de 60% de parts de marché. Le groupe génère 2,1 Mds€ de CA à travers la fourniture d'appareils de diagnostic et traitement des maladies oculaires (amétropie, cataracte, glaucome...) et d'équipements permettant des opérations d'une extrême précision. Carl Zeiss Meditec se distingue par sa capacité d'innovation soutenue par des niveaux d'investissements en R&D deux fois supérieurs à la moyenne du secteur (>16% du CA 2024). La qualité du positionnement se traduit par une marge brute structurellement supérieure à 55% et des ROCE normalisés proches de 20%. Certains facteurs conjoncturels, tels que l'attentisme des clients américains dans un contexte de taux d'intérêt toujours élevés et la faiblesse de la confiance des consommateurs chinois, ont longtemps pesé sur l'activité en 2024 et conduit le groupe à se fixer des objectifs prudents pour 2025 : croissance modérée du CA et résultat opérationnel stable. Toutefois, les premiers signes d'inflexion observés au T3 semblent continuer de se matérialiser au T4. Le management confirme une stabilisation des prises de commandes après 12 mois de contraction. L'accélération de croissance pourrait se concrétiser en 2025, alimentée également par le lancement de nouveaux produits (notamment Kinevo et Visumax).

Barco (-36,7%)*, spécialiste incontournable des solutions de visualisation et d'affichage qui profite d'une position de *leader* mondial sur l'ensemble de ses niches d'activité. Le groupe détient notamment près de 60% de parts de marché dans les vidéoprojecteurs à destination des cinémas. Son pôle Enterprise équipe plus d'un million de salles de réunion avec des produits tels que l'emblématique *Clickshare*. Enfin, son activité dédiée au Médical dispose d'une base de plus de 800k installations d'imagerie dans le monde. La qualité du positionnement de Barco repose sur des niveaux d'investissement élevés en R&D (12% du CA 2024) permettant d'offrir des solutions à forte valeur ajoutée (marge brute proche des 40%). En 2024, la société continue de subir le déstockage de ses marchés finaux. De fait, le groupe a dû revoir ses perspectives de croissance à la baisse mais a maintenu son ambition de marge opérationnelle initiale. La reprise en cours des commandes du pôle Médical (+30% après plus d'une année en territoire négatif), la fin à venir du déstockage et la montée en puissance des nouveaux produits pourraient dessiner les premiers signes d'inflexion à court terme.

Sur la situation arrêtée au 31/12/2024, les investissements en obligations représentent 53,35% de l'actif du Fonds. Les investissements du segment *investment grade* représentent 35,32% de l'actif du Fonds. Les obligations *high yield*, qui offrent un rendement supérieur en contrepartie d'un risque plus élevé, représentent 18,03% de l'actif du Fonds.

(*Performance du cours de bourse des titres sur l'année 2024)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UTAH AC 2.25 11-24		1 900 000,00
SG MONETAIRE PLUS 3DEC		1 833 734,53
WORLDLINE 1.625% 13-09-24		1 600 000,00
AROUNDTOWN 4.8% 16-07-29 EMTN	1 255 570,68	
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	1 132 541,80	
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-24		1 000 000,00
VOLK LE 0.0 07-24		1 000 000,00
VERALLIA	300 581,61	601 528,88
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24		900 000,00
IMERYYS 2.0% 10-12-24 EMTN		800 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

INOCAP a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation ainsi que la politique de meilleure sélection est disponible sur le site internet : www.inocapgestion.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.inocapgestion.com.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INVESTISSEURS DES DIFFERENTS DOCUMENTS ET RAPPORTS RELATIFS A LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL DE LA SOCIETE DE GESTION ET A SA MISE EN ŒUVRE

La "politique d'engagement actionnarial" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé l'engagement actionnarial des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier être consultés, au siège social de la société de gestion sur simple demande. Le détail de la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Néant

INVESTISSEMENT EN INSTRUMENT DE LA SOCIETE DE GESTION

Dans la lignée de l'information prévue à l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, il est précisé que l'OPCVM n'investit sur aucun instrument financier émis ou géré par la société de gestion INOCAP Gestion.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier.

CRITERES ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPCVM intègre de manière systématique et simultanément des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Chacun des critères E, S et G fait l'objet d'une analyse dédiée. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises que nous sélectionnons en portefeuille conformément à la stratégie d'investissement de l'OPCVM.

INTEGRATION DES CRITERES DE DURABILITE

L'OPCVM ne promeut pas de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sens du Règlement (UE) 2019/2088. En effet, la composition prédominante de l'actif du fonds en émissions obligataires en secondaire ne permet pas une bonne prise en compte des risques en matière de durabilité dans la gestion de l'OPCVM.

RISQUE GLOBAL DE L'OPC

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : La méthode retenue est celle de l'engagement.

EXPOSITION AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES :

L'OPCVM n'enregistre pas d'instruments financiers dérivés à son actif.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

La société de gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant la Direction Générale, les équipes de risque et la conformité. Le personnel de la société de gestion ainsi identifié perçoit une rémunération comprenant de façon équilibrée une composante fixe et une composante variable, faisant l'objet d'un examen annuel et basé sur la performance individuelle et collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération est approuvée par la direction générale de la société de gestion.

Le détail de la politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion. Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 820 K€ pour la rémunération fixe des collaborateurs et 90 K€ pour la rémunération variable des collaborateurs. Cette rémunération concerne l'ensemble du personnel de la société de gestion.

Aucun OPCVM géré n'a versé une quelconque rémunération aux collaborateurs de la SGP. Le montant agrégé des rémunérations variables allouées aux membres du personnel visés à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier est de 74 K€. Il n'a été apporté aucune modification substantielle de la politique de rémunération de la société de gestion au cours de l'année. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le respect de la politique de rémunération.

L'effectif employé pendant l'exercice s'élève à 18 salariés dont 17 cadres.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INOCAP Gestion
25, rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement QUADRIGE PATRIMOINE

25 rue de la Ville L'Evêque - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 09/05/2025 14:30:45

Christophe Coquelin
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	10 544 094,98
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	10 544 094,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	14 436 082,95
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	14 436 082,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	620 351,84
OPCVM	620 351,84
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	25 600 529,77
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	1 510 684,61
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 510 684,61
Total de l'actif I+II	27 111 214,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	27 833 710,23
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-772 592,37
Capitaux propres I	27 061 117,86
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	27 061 117,86
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	50 096,52
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	50 096,52
Total Passifs : I+II+III+IV	27 111 214,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	235 494,01
Produits sur obligations	738 083,54
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	40 849,22
Sous-total produits sur opérations financières	1 014 426,77
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	1 014 426,77
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-492 719,70
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-492 719,70
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	521 707,07
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-36 099,19
Sous-total revenus nets I = (C+D)	485 607,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-428 846,33
Frais de transactions externes et frais de cession	-65 316,60
Frais de recherche	-10 735,09
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-504 898,02
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	16 490,10
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-488 407,92

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-851 278,93
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-851 278,93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	81 486,60
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-769 792,33
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	-772 592,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3% pour la part R et à 3.6% pour la part I, sur une période recommandée de placement d'au moins 3 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	31 523 115,22	39 917 303,25	36 866 329,33	31 994 621,70	27 061 117,86
Nombre de titres	306 092,449	369 118,686	373 519,283	303 579,748	264 097,670
Valeur liquidative unitaire	102,98	108,14	98,69	105,39	102,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,73	5,51	-1,77	2,82	-1,84
Capitalisation unitaire sur revenu	0,31	0,56	0,34	1,59	1,83

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché règlementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché règlementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus d'informations sur les commissions effectivement facturées à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème Parts C	Taux Barème Parts I
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,65% TTC maximum	0,9% TTC maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif	Non Significatif
3	Commissions de mouvements maximum perçues par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
	Commissions de mouvements maximum perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	de 0€ à 42€ TTC	de 0€ à 42€ TTC
4	Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà de 3% par année calendaire	15% de la performance au-delà de 3,6% par année calendaire

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : *lehman*, *taxe Aberdeen..*) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure d'action de classe « *class action* »).

Par ailleurs, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RGAMF peuvent être facturés à l'OPCVM.

L'information relative à ces frais est décrite en outre *ex post* dans le rapport annuel du Fonds.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est mise en place à compter de la date de 1^{ère} valorisation de la part C et I. Elle pourra être acquise à la société de gestion pour la 1^{ère} fois le 31/12/2019.

A compter du 01 janvier 2024, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

La commission de surperformance est calculée pour chacune des parts du fonds de manière indépendante.
La commission de surperformance est acquise à la Société de gestion.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un OPC fictif réalisant une performance annuelle de 3% pour la part R et 3,6% pour la part I et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de ne pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Indice de comparaison :

Le fonds n'ayant pas d'indicateur de référence, sa performance sera comparée pour la part R à un seuil de 3% par an et sur la part I à un seuil de 3,6% par an.

Condition de positivité :

Le fonds devant réaliser une performance minimale annuelle de 3% pour la part C et 3,6% pour la part I, une provision ne peut donc être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice.

Rattrapage de sous-performance et période de référence :

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à un seuil de 3% annualisé pour la part C et un seuil de 3,6% annualisé pour la part I et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La cristallisation de la performance est effectuée le 31 décembre de chaque année.

Période d'observation :

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois à partir du début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice comptable du fonds, l'un des cas suivants peut se présenter :

- Le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence)
- Le fonds est en surperformance sur la période d'observation, dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre. La surperformance est comparée à un seuil de 3% pour la part C et 3,6% pour la part I.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL) :

- La commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif réalisant une performance annuelle de 3% pour la part C et 3,6% pour la part I sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance permet d'obtenir une performance du fonds supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation
- ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le gestionnaire.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part QUADRIGE PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	31 994 621,70
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 049 202,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 148 236,21
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	521 707,07
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-504 898,02
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-851 278,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	27 061 117,86

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	10 051,922	1 049 202,25
Parts rachetées durant l'exercice	-49 534,000	-5 148 236,21
Solde net des souscriptions/rachats	-39 482,078	-4 099 033,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	264 097,670	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QUADRIGE PATRIMOINE C FR0013324902	Capitalisation	Capitalisation	EUR	27 061 117,86	264 097,670	102,46

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	BELGIQUE +/-	ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	10 544,09	6 348,90	1 666,79	569,51	551,84	445,17
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	10 544,09					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	14 436,09	14 436,09			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 510,68				1 510,68
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		14 436,09			1 510,68

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	510,26	1 096,15	1 984,07	3 095,31	6 681,10		1 069,20
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 510,68						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	2 020,94	1 096,15	1 984,07	3 095,31	6 681,10		1 069,20

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	223,89				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	223,89				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	8 238,51	5 687,31	510,26
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	8 238,51	5 687,31	510,26

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	39 361,43
	Autres dettes	10 735,09
Total des dettes		50 096,52
Total des créances et des dettes		-50 096,52

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	492 719,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	485 607,88
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	485 607,88
Sommes distribuables au titre du revenu net	485 607,88

Part QUADRIGE PATRIMOINE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	485 607,88
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	485 607,88
Sommes distribuables au titre du revenu net	485 607,88
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	485 607,88
Total	485 607,88
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-488 407,92
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-488 407,92
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-488 407,92

Part QUADRIGE PATRIMOINE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-488 407,92
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-488 407,92
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-488 407,92
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-488 407,92
Total	-488 407,92
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			10 544 094,98	38,96
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 544 094,98	38,96
Automobiles			302 505,00	1,12
KNORR-BREMSE AG	EUR	4 300	302 505,00	1,12
Boissons			675 309,00	2,50
HEINEKEN NV	EUR	3 110	213 657,00	0,79
REMY COINTREAU	EUR	7 905	461 652,00	1,71
Composants automobiles			474 605,07	1,75
AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	SEK	2 500	223 885,16	0,83
OPMOBILITY	EUR	24 997	250 719,91	0,92
Conglomérats industriels			211 187,20	0,78
SIEMENS AG-REG	EUR	1 120	211 187,20	0,78
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			652 000,00	2,41
ESKER SA	EUR	2 500	652 000,00	2,41
Equipements et fournitures médicaux			1 284 934,10	4,75
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	6 000	273 120,00	1,01
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 500	353 400,00	1,31
GUERBET	EUR	12 098	324 226,40	1,20
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 771	334 187,70	1,23
Equipements et instruments électroniques			593 406,00	2,19
BARCO NV	EUR	41 076	430 476,48	1,59
LUMIBIRD	EUR	17 407	162 929,52	0,60
Equipements et produits de loisirs			263 890,26	0,98
BENETEAU	EUR	9 453	83 375,46	0,31
TRIGANO SA	EUR	1 476	180 514,80	0,67
Hôtels, restaurants et loisirs			455 662,00	1,68
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 910	266 662,00	0,98
DO & CO AG	EUR	1 050	189 000,00	0,70
Industrie aérospatiale et défense			179 390,02	0,66
AIRBUS SE	EUR	1 159	179 390,02	0,66
Logiciels			1 665 810,68	6,15
ID LOGISTICS GROUP	EUR	804	305 118,00	1,13
KION GROUP AG	EUR	3 150	100 359,00	0,37
LECTRA	EUR	16 505	429 130,00	1,59
NEXI SPA	EUR	44 888	240 599,68	0,89
TARKETT	EUR	56 248	590 604,00	2,17
Machines			679 566,72	2,51
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	21 946	380 982,56	1,40
MANITOU BF	EUR	5 272	88 464,16	0,33
RATIONAL AG	EUR	255	210 120,00	0,78

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Matériaux de construction			201 996,60	0,75
IMERYS SA	EUR	7 163	201 996,60	0,75
Media			200 545,60	0,74
SPRINGER NATURE AG & CO KGAA	EUR	7 373	200 545,60	0,74
Produits alimentaires			204 569,04	0,76
FILA SPA	EUR	19 708	204 569,04	0,76
Produits pharmaceutiques			527 116,00	1,95
MERCK KGAA	EUR	1 510	211 249,00	0,78
VIRBAC SA	EUR	998	315 867,00	1,17
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			850 616,45	3,14
ASML HOLDING NV	EUR	260	176 462,00	0,65
MELEXIS NV	EUR	2 148	121 362,00	0,45
S.O.I.T.E.C.	EUR	6 343	552 792,45	2,04
Services aux professionnels			167 403,68	0,62
TELEPERFORMANCE	EUR	2 014	167 403,68	0,62
Services clientèle divers			499 950,50	1,85
BEFESA SA	EUR	13 600	282 336,00	1,05
EDENRED	EUR	6 854	217 614,50	0,80
Soins et autres services médicaux			295 922,26	1,09
EMEIS SA	EUR	48 824	295 922,26	1,09
Textiles, habillement et produits de luxe			157 708,80	0,58
ADIDAS AG	EUR	666	157 708,80	0,58
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			14 436 082,95	53,35
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			14 436 082,95	53,35
Banques commerciales			658 295,16	2,43
FORD MOTOR CREDIT 5.125% 20-02-29	EUR	600 000	658 295,16	2,43
Compagnies aériennes			704 707,19	2,60
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	600 000	704 707,19	2,60
Composants automobiles			545 819,75	2,02
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	600 000	545 819,75	2,02
Electricité			1 674 627,29	6,19
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 026 651,37	3,80
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	600 000	647 975,92	2,39
Equipement et services pour l'énergie			1 420 679,17	5,25
VIRIDIEN 7.75% 01-04-27	EUR	1 400 000	1 420 679,17	5,25
Equipements et instruments électroniques			1 161 246,86	4,29
EUTELT 9.75% 13-04-29	EUR	1 200 000	1 161 246,86	4,29
FPI résidentielles			1 144 396,92	4,23
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	1 200 000	1 144 396,92	4,23

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion immobilière et développement			1 854 522,78	6,85
AROUNDTOWN 4.8% 16-07-29 EMTN	EUR	1 200 000	1 270 065,78	4,69
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	600 000	584 457,00	2,16
Logiciels			660 592,93	2,44
TELEFON AB LM ERICSSON 5.375% 29-05-28	EUR	600 000	660 592,93	2,44
Marchés de capitaux			695 388,25	2,57
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	700 000	695 388,25	2,57
Ordinateurs et périphériques			510 257,42	1,89
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	500 000	510 257,42	1,89
Produits chimiques			1 069 203,42	3,95
ARKEMA 4.8% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 069 203,42	3,95
Services aux entreprises			400 758,82	1,48
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	400 000	400 758,82	1,48
Services aux professionnels			1 002 869,32	3,71
TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25	EUR	1 000 000	1 002 869,32	3,71
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			396 745,18	1,47
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15-09-25	EUR	400 000	396 745,18	1,47
Textiles, habillement et produits de luxe			535 972,49	1,98
VF 0.25% 25-02-28	EUR	600 000	535 972,49	1,98
TITRES D'OPC			620 351,84	2,29
OPCVM			620 351,84	2,29
Gestion collective			620 351,84	2,29
SG MONETAIRE PLUS 3DEC	EUR	24,6	620 351,84	2,29
Total			25 600 529,77	94,60

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	25 600 529,77
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 510 684,61
Autres passifs (-)	-50 096,52
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	27 061 117,86

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part QUADRIGE PATRIMOINE C	EUR	264 097,670	102,46

QUADRIGE PATRIMOINE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	29 737 496,26	36 501 659,33
Actions et valeurs assimilées	11 891 811,75	14 414 230,08
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	11 891 811,75	14 414 230,08
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	17 845 684,51	21 353 471,47
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	17 845 684,51	21 353 471,47
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	733 957,78
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	733 957,78
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	105 452,74	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	105 452,74	0,00
COMPTES FINANCIERS	2 313 814,42	460 473,36
Liquidités	2 313 814,42	460 473,36
TOTAL DE L'ACTIF	32 156 763,42	36 962 132,69

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 654 666,56	37 399 988,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	856 376,31	-661 927,46
Résultat de l'exercice (a,b)	483 578,83	128 268,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	31 994 621,70	36 866 329,33
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	162 141,72	95 803,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	162 141,72	95 803,36
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	32 156 763,42	36 962 132,69

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34 762,12	2 103,60
Produits sur actions et valeurs assimilées	247 444,09	215 469,78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	754 698,63	539 947,64
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 036 904,84	757 521,02
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	14 198,41
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	14 198,41
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 036 904,84	743 322,61
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	524 235,85	601 142,05
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	512 668,99	142 180,56
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-29 090,16	-13 912,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	483 578,83	128 268,13

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.

- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus d'informations sur les commissions effectivement facturées à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème Parts C	Taux Barème Parts I
1	Frais de gestion financière			
	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,65% TTC maximum	0,9% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif	Non Significatif
3	Commissions de mouvements maximum perçues par la Société de Gestion	Prèlevement sur chaque transaction	Néant	Néant
	Commissions de mouvements maximum perçues par le dépositaire	Prèlevement sur chaque transaction	de 0€ à 42€ TTC	de 0€ à 42€ TTC
4	Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà de 3% par année calendaire dans le respect du principe du "high on high" exposé ci après, à compter de la date de 1ère valorisation de la part. Elle sera acquise à la société de gestion pour la 1ère fois le 31/12/2019	15% de la performance au-delà de 3,6% par année calendaire dans le respect du principe du "high on high" exposé ci après, à compter de la date de 1ère valorisation de la part. Elle sera acquise à la société de gestion pour la 1ère fois le 31/12/2019

* Dans cette activité la société de gestion n'a pas opté pour la T.V.A.

Des frais liés à la recherche au sens de l'Article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
 - les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
 - les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : *lehman*, *taxe Aberdeen*..) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure d'action de classe « *class action* »).
- Par ailleurs, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RGAMF peuvent être facturés à l'OPCVM.

L'information relative à ces frais est décrite en outre *ex post* dans le rapport annuel du Fonds.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et le seuil de référence, sur l'exercice.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode de l'actif indicé. Elle est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant une performance annuelle de 3% pour la part R et 3.6% pour la part I lissée quotidiennement et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel, en tenant compte du système de High Water Mark décrit ci-dessous. La commission correspond à un pourcentage de la différence positive entre l'actif du Fonds réel et celui du Fonds fictif de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable.

La commission de surperformance est mise en place à compter de la date de 1ère valorisation de la part C et I. Elle sera acquise à la société de gestion pour la 1ère fois le 31/12/2019.

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes : La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance du FCP est supérieure à 3%, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du FCP et le seuil de référence,
- si, sur l'exercice, la performance du FCP est inférieure à 3% de référence, la part variable sera nulle,
- si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative,
- dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures,
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice (dernière valeur liquidative de décembre), que si, à la clôture de cet exercice, la valeur liquidative est strictement supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu à la perception d'une commission de surperformance (principe du high water mark),
- en cas de rachat, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Choix des intermédiaires :

INOCAP Gestion a retenu une approche multicritères pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la proactivité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts QUADRIGE PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	36 866 329,33	39 917 303,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 272 204,08	14 544 910,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 480 207,48	-13 803 057,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 834 624,52	1 201 091,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 835 224,87	-1 912 550,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-6 540,23	-7 813,47
Différences de change	0,01	-951,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	830 767,35	-3 214 784,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 450 878,95	-2 281 646,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 281 646,30	-933 137,75
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	512 668,99	142 180,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	31 994 621,70	36 866 329,33

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	940 326,00	2,94
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 905 358,51	52,84
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	17 845 684,51	55,78
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	17 845 684,51	55,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 313 814,42	7,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	8 783 556,15	27,45	7 744 321,58	24,21	1 317 806,78	4,12	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 313 814,42	7,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	105 452,74
TOTAL DES CRÉANCES		105 452,74
DETTES		
	Achats à règlement différé	103 064,40
	Frais de gestion fixe	45 719,64
	Autres dettes	13 357,68
TOTAL DES DETTES		162 141,72
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-56 688,98

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	40 946,000	4 272 204,08
Parts rachetées durant l'exercice	-110 885,535	-11 480 207,48
Solde net des souscriptions/rachats	-69 939,535	-7 208 003,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	303 579,748	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	511 193,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	483 578,83	128 268,13
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	483 578,83	128 268,13

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	483 578,83	128 268,13
Total	483 578,83	128 268,13

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	856 376,31	-661 927,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	856 376,31	-661 927,46

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	856 376,31	-661 927,46
Total	856 376,31	-661 927,46

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	27 584 102,28	31 523 115,22	39 917 303,25	36 866 329,33	31 994 621,70
Nombre de titres	270 417,872	306 092,449	369 118,686	373 519,283	303 579,748
Valeur liquidative unitaire	102,00	102,98	108,14	98,69	105,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	-0,73	5,51	-1,77	2,82
Capitalisation unitaire sur résultat	0,64	0,31	0,56	0,34	1,59

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	888	163 534,08	0,51
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	14 888	630 357,92	1,97
MERCK KGA	EUR	888	127 960,80	0,41
PUMA SE	EUR	4 888	246 941,76	0,77
SIEMENS AG-REG	EUR	888	150 888,96	0,47
TOTAL ALLEMAGNE			1 319 683,52	4,13
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	18 888	312 596,40	0,98
BEKAERT DIVISION	EUR	3 888	180 869,76	0,56
TOTAL BELGIQUE			493 466,16	1,54
ESPAGNE				
GESTAMP AUTOMOCION SA	EUR	88 888	311 819,10	0,98
VISCOFAN	EUR	3 888	208 396,80	0,65
TOTAL ESPAGNE			520 215,90	1,63
FRANCE				
BENETEAU	EUR	28 125	351 000,00	1,09
BUREAU VERITAS SA	EUR	13 332	304 902,84	0,96
ELIS	EUR	14 441	272 790,49	0,85
ESSILORLUXOTTICA	EUR	888	161 260,80	0,50
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	23 689	457 197,70	1,43
EXEL INDUSTRIES	EUR	4 212	227 448,00	0,71
FRANCOIS FRERES	EUR	5 944	266 885,60	0,83
ID LOGISTICS GROUP	EUR	274	83 844,00	0,27
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	6 888	207 328,80	0,65
LECTRA SA	EUR	16 065	502 031,25	1,57
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	288	211 276,80	0,66
MERSEN	EUR	7 042	247 878,40	0,78
ORPEA	EUR	39 830 728	673 139,30	2,10
PLASTIC OMNIUM	EUR	28 750	345 000,00	1,08
REMY COINTREAU	EUR	4 888	562 120,00	1,76
SR TELEPERFORMANCE	EUR	3 588	473 795,40	1,48
TARKETT - W/I	EUR	56 248	524 231,36	1,63
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	8 888	309 835,68	0,97
VIRBAC SA	EUR	2 244	806 718,00	2,52
TOTAL FRANCE			6 988 684,42	21,84
IRLANDE				
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	8 888	169 538,60	0,53
TOTAL IRLANDE			169 538,60	0,53
ITALIE				
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	58 888	517 036,64	1,62
MARR SPA	EUR	18 888	216 834,24	0,68
NEXI SPA	EUR	44 888	332 440,53	1,04
PIAGGIO & C SPA	EUR	88 888	264 708,46	0,82
TOTAL ITALIE			1 331 019,87	4,16

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	13 888	488 857,60	1,53
TOTAL LUXEMBOURG			488 857,60	1,53
PAYS-BAS				
HEINEKEN	EUR	1 888	173 582,72	0,54
TOTAL PAYS-BAS			173 582,72	0,54
ROYAUME-UNI				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	28 888	185 605,40	0,58
TOTAL ROYAUME-UNI			185 605,40	0,58
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	4 888	221 157,56	0,69
TOTAL SUISSE			221 157,56	0,69
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			11 891 811,75	37,17
TOTAL Actions et valeurs assimilées			11 891 811,75	37,17
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN LEASING 0.0% 19-07-24	EUR	1 000 000	979 535,00	3,06
TOTAL ALLEMAGNE			979 535,00	3,06
ESPAGNE				
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	1 350 000	1 333 051,50	4,17
TOTAL ESPAGNE			1 333 051,50	4,17
ETATS-UNIS				
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	900 000	876 508,75	2,74
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	700 000	673 699,76	2,11
MYLAN NV 2.125% 23-05-25	EUR	600 000	593 509,93	1,86
PVH EX PHILLIPS VAN HEUSEN 3.625% 15-07-24	EUR	500 000	506 827,70	1,59
PVH EX PHIL V 3.625% 15-07-24	EUR	1 200 000	1 217 160,49	3,80
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	1 900 000	1 872 525,22	5,85
TOTAL ETATS-UNIS			5 740 231,85	17,95
FRANCE				
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	53 000	940 326,00	2,94
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE 7.75% 01-04-27	EUR	1 400 000	1 317 806,78	4,12
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	400 000	389 080,82	1,21
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	800 000	785 618,60	2,46
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 015 818,28	3,18
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	400 000	398 170,33	1,24
TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25	EUR	1 000 000	978 861,31	3,06
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	1 000 000	1 034 856,67	3,23
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15-09-25	EUR	400 000	386 946,98	1,21
WORLDLINE 0.25% 18-09-24	EUR	700 000	677 202,20	2,12
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	1 600 000	1 568 929,09	4,90
TOTAL FRANCE			9 493 617,06	29,67
IRLANDE				
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	300 000	299 249,10	0,93
TOTAL IRLANDE			299 249,10	0,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			17 845 684,51	55,78
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			17 845 684,51	55,78
Créances			105 452,74	0,32
Dettes			-162 141,72	-0,50
Comptes financiers			2 313 814,42	7,23
Actif net			31 994 621,70	100,00

Parts QUADRIGE PATRIMOINE C	EUR	303 579,748	105,39
-----------------------------	-----	-------------	--------